



Litige entre bailleur et gestionnaire

Par **josyane92**, le **29/07/2018 à 10:21**

B onjour, notre bien est loué en bail commercial depuis 2006 par une agence de gestion.rnNotre locataire (une société) s'est rendu compte que suite à une erreur d'application d'augmentation du loyer, survenue en 2009 jusqu'à 2015, commise par le gestionnaire, il avait payé 6.293,66 Euros, en trop.rnNotre gestionnaire nous a demandé de rembourser cette somme, d'unernfaçon autoritaire, le 6/01/2017. Ns avons refusé disant que ns ne ns sentions pas responsables de cette erreur.rnPeu importe ... Ns en sommes à ce jour à 3.860,38 Euros de retenue surrnles loyers, et la personne de l'agence que j'ai rencontré personnellementrnle 26/07/18 va prélever encore 1.433,28 Euros.rnJe suis malheureusement seule, mon mari étant décédé le 3 Mai 2018, pour solutionner ce problème et c'est pour cette raison que je fais appelrnà vous.:rnQuelle est la règle dans un cas comme celui-ci? Qui doit rembourser?rnMerci d'avance pour votre réponse.rn

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxanonymisation

Par **morobar**, le **29/07/2018 à 10:27**

Bonjour,rnC'est au propriétaire, donc vous, de reverser l'indu.rnSauf que la prescription est de 5 ans, vous ne pouvez donc être redevable que des 5 dernières années.rnVous pouvez aussi demander à l'agent une participation à la correction de l'erreur, laquelle conformément à la doctrine, ne fait pas le droit.

Par **josyane92**, le **31/07/2018 à 13:38**

Merci à morobar Vendée pour la réponse. J'ai quand même envie derndemander au gestionnaire une participation, au minimum de 1.400rneuros (somme qu'il reste à prélever)??? Qu'en pensez-vous? Encorernmerci.

Par **morobar**, le **01/08/2018** à **08:11**

Je n'en pense rien du tout, je ne connais pas votre ténacité, votre pugnacité ni le dossier.